

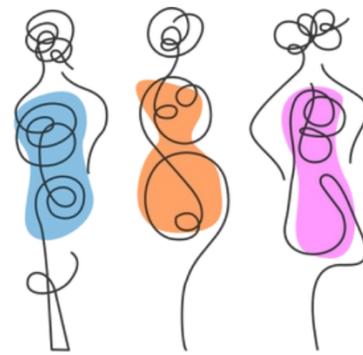
EPF Europe Plural Feminine

Local Meeting 14

COMPLEXITÉ DE LA DISCRIMINATION

toolkit

Sexualité et santé :
droits et égalité des sexes
dans une perspective intersectionnelle



EPF
EUROPE
PLURAL
FEMININE

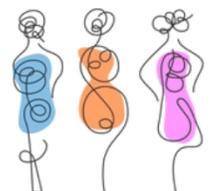
La réduction des inégalités est un objectif déclaré par l'Union européenne.

Parmi les principes fondateurs des droits sociaux d'une Europe plus juste, il y a le "**Pilier pour l'équité en santé**", 20 conditions essentielles pour garantir que "***tous/toutes atteignent leur plein potentiel en matière de santé et de bien-être, grâce à un accès équitable et abordable à des services de soins de santé rapides et de bonne qualité dans les États membres***"



“Toute personne a droit à l’autonomie du corps et à un accès libre, informé, complet et universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits y ainsi qu’à tous les services de soins de santé connexes, sans discrimination, Y compris l’accès à un avortement sûr et légal.”

Résolution du Parlement européen demandant la modification de l’article 3 de la Charte des droits fondamentaux de l’UE qui exprime préoccupation face à l’augmentation du financement en faveur de groupes anti-genre et anti-choix, en demandant à la Commission d’empêcher que de telles entreprises ne reçoivent un financement européen.



L'avortement semble être légal dans presque tous les pays européens, mais les barrières, les restrictions, les stéréotypes, les tabous et l'objection de conscience des médecins rendent l'avortement inaccessible dans de nombreux pays et dans certains il est considéré comme un délit. Tout cela est contraire aux recommandations des organismes internationaux de défense des droits de l'homme et aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé.

En Europe, 20 millions de femmes n'ont pas accès à l'avortement.

Le 11 avril 2024, par 336 voix pour, 163 contre et 39 abstentions, les/les députés européens/es ont déclaré leur volonté d'inscrire le droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE, une demande déjà formulée à plusieurs reprises.



Même parler de l'avortement est encore tabou

de l'Archive Vivante
de Lunàdigas

Vidéo minutes 1 et 40"



REGARDER LA VIDÉO



«Women Get Sicker, Men Die Quicker»

Données et interprétations dans le rapport sur l'égalité de genre et la santé dans l'Union européenne (2021)

La médecine de genre (MdG) est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme l'étude de **l'influence des différences biologiques** (définies par le sexe), **socio-économiques et culturelles** (définies par le sexe) **sur l'état de santé et de maladie de chaque personne.**



L'Union européenne s'est dotée de **lois contre les discriminations fondées sur six motifs : sexe, âge, handicap, religion ou convictions, race ou origine ethnique, tendances sexuelles.**

Cependant, il existe une "**discrimination multiple**" due à un ensemble de raisons, dont le fait que l'UE et **la plupart des États membres ne reconnaissent pas spécifiquement les inégalités au niveau du sexe, du genre et de la santé.**



Le surcontrôle sur les mères

de l'**Archive Vivant**
de **Lunàdigas**

Vidéo minutes 1 e 11"



REGARDER LA VIDÉO



D'une recherche du Forum Population et développement du Parlement européen il s'avère que

- **69% des femmes en âge de procréer utilisent la contraception;**
- **le taux de grossesses non planifiées atteint 43%;**

L'accès à la contraception est considéré comme excellent dans seulement 6 pays et très faible dans 13 pays.

Dans presque tous les pays, **la contraception est particulièrement difficile pour les adolescents, les personnes à faible revenu, les populations rurales, les personnes vivant avec le VIH, les migrants et les réfugiés.**



Plus de 500.000 femmes en Europe n'ont pas accès aux services de santé au cours des premiers mois de leur grossesse.

Seule une partie des États membres garantit l'assistance gratuite pour la grossesse et l'accouchement aux femmes extracommunautaires.

Sur les femmes pèsent

- ✓ des **barrières financières**, en raison de leurs conditions de revenus généralement inférieurs à ceux des hommes;
- ✓ des **barrières territoriales**, en raison de la dépendance accrue des femmes vis-à-vis du système de transport public;
- ✓ **charges familiales et de soins**

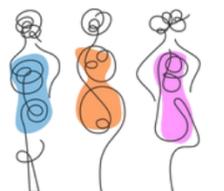
qui entravent l'accès des femmes aux services médicaux.



En 2020, le Commissaire spécial des Nations Unies pour la violence à l'égard des femmes a recueilli **des signalements de violences obstétricales provenant de 15 pays européens:**

- **abus physique intentionnel et délibéré;**
- **négligence involontaire** due à une mauvaise organisation ou à un surpeuplement du service;
- **abus verbaux** de la part du personnel de santé à l'encontre des femmes;
- **pénurie de lits**, manque d'intimité

qui affectent la santé de la femme et compromettent son droit à un traitement respectueux, jusqu'à porter atteinte à l'autonomie de choix sur son corps.



Pourquoi ma sœur ne peut-elle pas engendrer mon fils ?

de l'**Archive Vivant**
de **Lunàdigas**

Vidéo 3 minutes et 16"



Antonia e Franziska: "Perché mia sorella non può generare mio figlio?"

REGARDER LA VIDÉO



Le 8 juillet 2024 à Bruxelles, le Comité économique et social européen a tenu une audition publique sur le thème **Garantir les droits à la santé sexuelle et reproductive pour les femmes handicapées, avec un accent particulier sur la stérilisation forcée.**

Seuls 9 Pays de l'Union européenne criminalisent la stérilisation forcée comme un délit, tandis que 13 en autorisent l'exécution sur des personnes handicapées et dans 3 de ces pays la pratique est également autorisée sur des mineurs.



LA LUTTE POUR LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DES FEMMES N'A PAS DE FRONTIÈRES

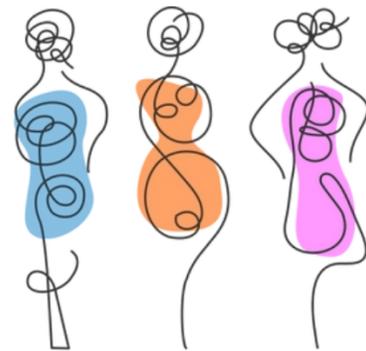


Manifestation en Écuador pour le droit à l'avortement .

Credit: Il fatto quotidiano



au-delà des stéréotypes de genre
contre toute forme de discrimination



EPF
EUROPE
PLURAL
FEMININE

